

Livry-Gargan, le 04 mai 2020

Le proviseur

**Aux parents des élèves de Terminale**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Lycée général et technologique  
André BOULLOUCHE**  
18 Bd Gutenberg  
93190 LIVRY-GARGAN

<http://www.lyceeboullouche.com>

☎ 01 56 46 90 00  
☎ 01 56 46 90 05

[ce.0931585T@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931585T@ac-creteil.fr)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en Terminale au lycée André BOULLOUCHE, cette note vous précise le **calendrier** des différentes opérations de fin d'année.

#### **A. Situation liée au coronavirus et baccalauréat**

Mardi 28 avril, Monsieur le Premier Ministre a indiqué que la reprise des cours **dans les lycées ne s'effectuerait pas avant le début du mois juin**. En attendant les prochaines annonces à ce sujet qui sont attendues fin mai, tout en poursuivant le travail à la maison, il nous faut organiser les opérations de fin d'année.

Le calendrier prévisionnel présenté peut être amené à évoluer en fonction du contexte lié à la l'épidémie de Covid-19. Je vous invite donc à suivre toutes les informations qui sont régulièrement communiquées à ce sujet sur le site internet du lycée ou dans Pronote.

Je vous rappelle qu'au regard de la fermeture des établissements scolaires, les **épreuves du baccalauréat ont été annulées**.

**Le Baccalauréat sera décerné, dans une logique d'harmonisation inter-établissements, par un jury** présidé par un Inspecteur Général qui se basera

- A. Sur les notes des Epreuves Anticipées de Français et de TPE obtenues en Première
- B. Sur les notes de Contrôle Continu sur les 3 trimestres (hors évaluations en période de confinement qui ne peuvent pas être prises en compte)
- C. Sur le livret scolaire

Des épreuves d'oral de contrôle, selon les modalités habituelles seront organisées pour les élèves situés entre 8 et 10 de moyenne. Les **élèves non reçus en juillet et autorisés par le jury au vu de leur assiduité**, pourront passer la session dite de remplacement de septembre

Au regard de ces nouvelles dispositions, à ce jour, aucun calendrier ne nous a encore été communiqué. Nous vous communiquerons toutes les informations au fur et à mesure via Pronote et sur notre site internet. (*Le calendrier initial du bac prévoyait des délibérations le 06 juillet*).

#### **B. Calendrier des conseils de classe**

Les conseils de classe se dérouleront fin mai / **début juin**

*Le calendrier précis sera disponible dès que possible sur le site internet du lycée.*

<http://www.lyceeboullouche.com>

Ils seront l'occasion pour l'équipe pédagogique, en vue du baccalauréat, d'émettre un avis - « très favorable », « favorable », « doit faire ses preuves à l'examen » porté sur le livret scolaire.

**Le livret scolaire** pour le baccalauréat sera consultable en ligne – [Téléservice du lycée](#). (vous recevrez toutes les informations nécessaires fin mai / début juin).

#### **C. Manuels scolaires**

Votre enfant a bénéficié en septembre 2019 du prêt de manuels scolaires. Nous organisons en fin d'année le retour de ces ouvrages. Un calendrier précis sera communiqué (notamment sur le site internet du lycée). Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement. Les élèves doivent rendre également tous les documents et ouvrages empruntés au CDI. **L'EXEAT, document indispensable aux inscriptions dans les filières sélectives post-bac, sera donné aux élèves à l'issue du retour des livres.**

#### **D. Affectation post-bac**

Je vous rappelle qu'il est indispensable de suivre la procédure **Parcoursup**. Dès **le 19 mai**, les élèves devront **se connecter sur Parcoursup pour prendre connaissance et accepter ou non les propositions effectuées** par les établissements d'enseignement supérieur. **Attention aux délais pour répondre aux propositions pendant toute cette phase d'admission qui se terminera le 17 juillet.** Une note détaillée vous sera prochainement communiquée à ce sujet.

Par ailleurs, une procédure complémentaire sur les places restées vacantes ouvrira du 25 juin au 11 septembre pour les élèves qui n'ont pas eu de proposition. Après les résultats du bac, à partir du 08 juillet, une commission académique étudiera les dossiers des bacheliers restés sans proposition qui en feront la demande. L'établissement accompagnera également les élèves pendant toute cette période.

### **E. Echec à l'examen et doublement**

Les élèves ayant échoué à l'examen devront faire connaître au lycée leurs intentions en matière de doublement dès les résultats du baccalauréat connus. (qu'ils aient été autorisés à passer la session de septembre ou non).

**Pour les doublants de terminales**, la réinscription s'effectuera entre le **07 et le 09 juillet 2020**. Si aucune demande n'a été faite le 09 juillet, le lycée ne pourra pas garantir de place aux élèves car celles-ci seront déclarées vacantes et mises à disposition des services académiques qui procéderont à l'affectation d'autres élèves. Par ailleurs, un dossier de demande d'affectation peut également être donné aux élèves souhaitant redoubler dans un autre établissement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Christophe Drappier

